



**CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT
Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Wallonie - Communauté Française de Belgique -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Commission 3 « Transports et Communications »

Isolde Ries, Membre du Landtag de Sarre,
Vice-Présidente du Landtag
Présidente

Recommandation

Meilleures connexions entre les villes de la Grande Région grâce à des transports publics plus attractifs

Dans la Grande Région, 203 000 personnes se déplacent chaque jour pour aller travailler de l'autre côté de la frontière. Aucune région d'Europe ne compte un nombre aussi élevé de transfrontaliers. La Grande Région représente ainsi le marché du travail transfrontalier le plus important au sein de l'Union européenne. Ces énormes flux de travailleurs constituent un défi majeur pour les transports publics suburbains de la Grande Région.

Le Conseil Parlementaire Interrégional est malgré tout convaincu que les transports publics suburbains sont malheureusement très limités dans la Grande Région. Dans les diverses régions, il existe encore trop de systèmes différents n'ayant fait l'objet d'aucune harmonisation. Un subventionnement totalement différent dans chaque région rend très difficile la réalisation d'une structure commune pour les transports collectifs. Les autorités organisatrices coopèrent très peu. Cela se voit rien qu'à l'absence de structure de communication unique au sein des transports publics suburbains. Du coup, les transports publics ne sont utilisés qu'en proportion totalement insuffisante. Sans revirement résolu, cet état de fait aboutira à une paralysie des transports.

Face à cette situation, le Conseil Parlementaire Interrégional estime qu'il est indispensable d'avoir des transports publics plus attractifs dans la Grande Région, c'est-à-dire avec des connexions en bus et ferroviaires bien développées, des horaires plus attrayants soit plus et mieux adaptés aux travailleurs frontaliers, un système d'horaires et tarifaire électronique commun et pour finir une desserte de base acceptable y compris le week-end.

Le Conseil Parlementaire Interrégional renvoie en la matière à la région Aix-la-Chapelle-Maastricht, véritable modèle de transports publics progressistes tel que celui convoité dans la Grande Région.

Le Conseil Parlementaire Interrégional considère "EU-Spirit", le service européen unique d'information sur les horaires qui permet de connaître les correspondances avec les réseaux publics des différentes villes et régions d'Europe, comme une grande avancée sur la voie de transports publics suburbains plus attractifs pour la Grande Région (www.eu-spirit.com). La Rhénanie-Palatinat, la Sarre et le Luxembourg sont d'ores et déjà raccordés à ce système d'information.

...

Pour l'interconnexion de toute la Grande Région, le Conseil Parlementaire Interrégional suggère que la Belgique et la Lorraine adaptent, elles aussi, le plus rapidement possible leur service régional d'information sur les horaires au système "EU-Spirit" et intègrent ce système.

Le Conseil Parlementaire Interrégional observe de manière soucieuse le lent développement de l'infrastructure ferroviaire - ainsi que l'annulation de subventions de l'Union Européenne comme pour l'expansion de la ligne Luxembourg-Bruxelles - et du système de bus transfrontalier dans la Grande Région.

Compte tenu du grand nombre de navetteurs pour raison professionnelle mais aussi au vu du fort potentiel touristique de la Grande Région, le Conseil Parlementaire Interrégional suggère de restructurer et de développer le réseau de bus et ferroviaire existant afin de proposer des lignes transfrontalières en boucle desservant les villes de Luxembourg, Trêves, Metz et Sarrebruck ainsi qu' un accès attractif complémentaire au sud de la Communauté germanophone de Belgique et aux villes de Nancy, Namur et Bruxelles.

Il s'ensuivrait une amélioration de l'offre par une tarification simple, des horaires bien pensés avec correspondances, par des informations communes et un accès rapide aux villes concernées sans perte de temps liée aux changements, agrémentés qui plus est d'un moindre impact sur l'environnement. Les avantages liés à l'interconnexion des villes de taille moyenne auraient naturellement un rayonnement positif sur les environs.

Le Conseil Parlementaire Interrégional voit dans l'aménagement d'un tel système en boucle une autre avancée au profit de la Grande Région telle que les gens la vivent réellement au quotidien.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse la présente recommandation aux instances suivantes :

- le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- le Gouvernement de la Communauté Française de Belgique,
- le Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique,
- le Gouvernement de la Région wallonne,
- le Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- le Gouvernement du Land de Sarre,
- le Préfet de la Région Lorraine,
- le Conseil Régional de Lorraine,

et, à titre d'information:

- au Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne,
- au Gouvernement de la République française,
- au Gouvernement du Royaume de Belgique,
- à la Commission européenne.

Sarrebruck, le 3 décembre 2010